

États financiers trimestriels du

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

*30 juin 2011
(Non vérifiés)*



**Canada Council
for the Arts**

**Conseil des Arts
du Canada**

CONSEIL DES ARTS DU CANADA
États financiers trimestriels
Pour le trimestre du 30 juin 2011
(Non vérifiés)

	<u>PAGE</u>
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de la variation de l'actif net	3
État des gains et pertes de réévaluation	4
État des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers	6 - 27

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

État de la situation financière

Au 30 juin, 2011 (en milliers de dollars)

(Non vérifié)

	<u>30 juin 2011</u>
ACTIFS FINANCIERS	
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	13 771 \$
Débiteurs	1 944
Dérivés (note 6)	308
Placements de portefeuille (note 7)	279 859
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	295 882 \$
PASSIFS	
Subventions à payer	75 019
Créditeurs et frais à payer	1 677
Crédits parlementaires reportés	-
Produits reportés	2 045
Dérivés (note 6)	21
Avantages sociaux futurs	2 353
Dons grevés d'affectations d'origine externe (note 8)	62 598
TOTAL DES PASSIFS	143 713 \$
ACTIFS FINANCIERS NETS	152 169 \$
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisation corporelles	2 562
Frais payés d'avance	650
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	3 212 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ (note 9)	155 381 \$
L'excédent accumulé est constitué des éléments suivants :	
Excédent accumulé des activités	155 074 \$
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	307
	155 381 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

État des résultats

pour la période se terminant le 30 juin 2011 (en milliers de dollars)

(Non vérifié)

	<u>30 juin 2011</u>
Revenus	
Crédit Parlementaire	87 013 \$
Revenus financiers nets (note 10)	706
Revenus nets de la Banque d'œuvres d'art (note 11)	(58)
Autres revenus	741
Total des revenus	88 402
Charges	
Programmes	
Subventions	107 887
Administration	3 049
Services	1 672
	112 608
Commission canadienne pour l'UNESCO (note 12)	464
Administration générale	3 658
Total des charges	116 730
DÉFICIT LIÉ AUX ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE	(28 328)
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, AU DÉBUT DE A PÉRIODE	183 402
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, À LA FIN DE LA PÉRIODE	155 074 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

État de la variation de l'actif net

pour la période se terminant le 30 juin 2011 (en milliers de dollars)

(Non vérifié)

	<u>30 juin 2011</u>
DÉFICIT LIÉ AUX ACTIVITÉS	(28 328) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(44)
Amortissement des immobilisations corporelles	249
	<u>205</u>
Acquisition de charges payées d'avance	774
Utilisation de charges payées d'avance	(1 152)
	<u>(378)</u>
Gains de réévaluation nets	307
DIMINUTION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(28 194)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	<u>180 363</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE LA PÉRIODE	<u>152 169</u> \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

État des gains et pertes de réévaluation

pour la période se terminant le 30 juin 2011 (en milliers de dollars)

(Non vérifié)

	<u>30 juin 2011</u>
Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début de la période	- \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :	
Dérivés	340
Cours du change	(115)
Placements de portefeuille	82
Montants reclassés dans l'état des résultats :	
Dérivés	-
Cours du change	-
Placements de portefeuille	-
GAINS DE RÉÉVALUATION NETS DE LA PERIODE	307
Gains de réévaluation cumulés à la fin de la période	307 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

État des flux de trésorerie

pour la période se terminant le 30 juin 2011 (en milliers de dollars)

(Non vérifié)

	<u>30 juin 2011</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Déficit de l'exercice	(28 328) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie	
Amortissement des immobilisations corporelles	249
Gains (pertes) sur disposition des immobilisations corporelles	-
Augmentation des charges payées d'avance	(378)
Variation nette des éléments sans effet sur la trésorerie (note 13)	45 181
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	16 724
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	-
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(44)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisation	(44)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT	
Acquisition de placements de portefeuille	(2 896)
Disposition de placements de portefeuille	2 221
Flux de trésorerie affectés aux activités de placement	(675)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Apports de non-proprétaires	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	16 005
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	(2 234)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	13 771 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

1. POUVOIRS ET ACTIVITÉS

Le Conseil des Arts du Canada (le « Conseil »), constitué en 1957 par la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, qui a été modifiée en 2001 par le projet de loi C-40, n'est pas mandataire de Sa Majesté et est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En vertu de l'article 85(1.1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le Conseil n'est pas assujéti aux sections I à IV de la partie X de cette loi, sauf pour le sous-article 105(2) et les articles 113.1 et 119 de la section II, les articles 131 à 148 de la section III et l'article 154.01 de la section IV. Le Conseil est une société d'État qui a pour objectifs de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art.

Le Conseil réalise ses objectifs principalement par l'intermédiaire des programmes de subventions qui s'adressent aux artistes professionnels et organismes artistiques canadiens. Le Conseil encourt des charges d'administration et de services dans la prestation de ses programmes. Les charges d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes. Les charges de services relatifs aux programmes représentent principalement les coûts liés à l'attribution des subventions du Conseil. Les charges d'administration générale représentent les coûts liés à la gestion d'entreprise, aux communications, aux ressources humaines, à la gestion de l'information, aux finances, aux locaux et à l'amortissement.

La *Loi sur le Conseil des Arts du Canada* assigne au Conseil les fonctions et tâches relatives à la Commission canadienne pour l'UNESCO (la « Commission »). La Commission conseille le gouvernement canadien sur ses relations avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Commission favorise aussi la coopération entre les organismes canadiens de la société civile et l'UNESCO.

2. PASSAGE AUX NORMES COMPTABLES POUR LE SECTEUR PUBLIC

Avant les états financiers 2011-2012, le Conseil se classait comme un organisme public de type commercial et suivait les recommandations du *Manuel de comptabilité pour le secteur public – Partie V (« PCGR »)* de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). En octobre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a établi que cette catégorie cesserait d'exister dès l'exercice financier prenant fin le ou après le 1^{er} janvier 2011 et que les organismes publics de type commercial devaient se reclasser conformément aux normes CSP. Conformément aux recommandations du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, le Conseil a déterminé qu'il constituait un « autre organisme public » (AOP) et que les Normes comptables pour le secteur public (NCSP) constituaient le cadre le plus approprié pour les besoins de la production de rapports. Le Conseil a adopté les NCSP pour son exercice financier commençant le 1^{er} avril 2011.

L'adoption des NCSP implique leur application rétroactive avec retraitement des exercices antérieurs. Les pages qui suivent résument les principales différences de nature qualitative pour le Conseil entre ses états financiers antérieurs et actuels :

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

2. PASSAGE AUX NORMES COMPTABLES POUR LE SECTEUR PUBLIC (suite)

- Le bilan a été remplacé par l'« état de la situation financière », qui sépare les actifs financiers et non financiers ainsi que les actifs financiers nets (actifs financiers moins passifs) du Conseil et indique l'excédent (déficit) accumulé à la date de l'état de la situation financière.
- L'état des résultats et l'état du résultat étendu ont été remplacés par l'« état des résultats » et l'« état des gains et pertes de réévaluation ». L'état des résultats indique les revenus, les gains et pertes réalisés ainsi que les dépenses engagées. L'état des gains et pertes de réévaluation indique les gains et pertes latents et les montants reclassés après réalisation.
- L'état des variations des capitaux propres a été remplacé par l'« état de la variation de l'actif net », qui représente les dépenses d'une entité du secteur public publiant les états financiers moins ses revenus, ainsi que les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'autres éléments expliquant la différence entre l'excédent (déficit) de la période et la variation de l'actif net pour la période.

Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement des soldes de compte et des opérations entre l'ancien cadre de présentation de rapports et la nouvelle méthode de présentation au 31 mars 2011 (certains montants ont été reclassés afin de les adapter à la présentation adoptée en 2011-2012) :

CONSEIL DES ARTS DU CANADA
Notes afférentes aux états financiers
 Pour le trimestre du 30 juin 2011
 (Non vérifiés)

2. PASSAGE AUX NORMES COMPTABLES POUR LE SECTEUR PUBLIC (suite)

État de la situation financière	<i>Manuel de comptabilité de l'ICCA – Partie V</i>	<u>Rajustements</u>	<u>Normes CSP</u>
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	340 \$	-	340 \$
Débiteurs	2 690	-	2 690
Dérivés	5	-	5
Placements de portefeuille	279 232	-	279 232
Total des actifs financiers	282 267	-	282 267
Passifs			
Découvert bancaire	2 574	-	2 574
Subventions à payer	25 927	-	25 927
Créditeurs et charges à payer	4 900	-	4 900
Crédits parlementaires reportés	-	-	-
Revenus reportés	2 108	-	2 108
Dérivés	187	-	187
Dons grevés d'affectations d'origine externe	-	63 917 ¹	63 917
Avantages sociaux futurs	2 291	-	2 291
Total des passifs	37 987	63 917	101 904
Actifs financiers nets	244 280	(63 917)	180 363
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	23 496	(20 729) ²	2 767
Frais payés d'avance	272	-	272
Total des actifs non financiers	23 768	(20 729)	3 039
Excédent accumulé	268 048 \$	(84 646) \$	183 402 \$
L'excédent accumulé est constitué de :			
Réserve – Revenus financiers excédentaires	121 445 \$	-	121 445 \$
Excédent accumulé	82 152	(20 729) ²	61 423 ³
Cumul des autres éléments du résultat étendu	64 451	(63 917) ¹	534 ³
	268 048 \$	(84 646) \$	183 402 \$

¹ Le Conseil a reclassé les dons grevés d'affectations d'origine externe de l'excédent (déficit) accumulé au titre des autres éléments du résultat étendu, conformément à la NCSP 3100 – « Actifs et revenus affectés ».

² Le Conseil a contrepassé les achats et les contributions « en nature » déjà comptabilisés de la Banque d'œuvres d'art et de la Banque d'instruments de musique, car la NCSP 3150 – « Immobilisations corporelles » n'en permet pas la constatation.

³ Le Conseil a regroupé ces soldes dans l'excédent accumulé aux fins de leur présentation dans les présents états financiers intermédiaires.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

3. ADOPTION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Nouvelles normes comptables

Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2011, le Conseil a adopté précocement l'article 3450 – « Instruments financiers » du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. Ces nouvelles normes guident la constatation, la mesure et la divulgation des instruments financiers. Les dispositions transitoires des normes stipulent que lorsqu'un organisme public applique ces normes au cours de la période où il adopte les NCSP, ces normes ne peuvent être appliquées rétroactivement. Les montants comparatifs sont présentés conformément aux politiques comptables appliquées par l'organisme public immédiatement avant son adoption des normes comptables pour le secteur public. Par conséquent, les gains et pertes latents indiqués dans le bilan d'ouverture demeurent dans l'excédent (déficit) accumulé au titre des autres éléments du résultat. Le Conseil a regroupé ce solde dans l'excédent accumulé lié aux activités pendant la période en cours. Les incidences de l'adoption de ces nouvelles normes sont les suivantes :

Le Conseil divulgue maintenant un état des gains et pertes de réévaluation.

L'état de la situation financière indique, au 30 juin 2011, des gains latents cumulés de 307 000 \$, qui auraient été classés auparavant comme excédent (déficit) accumulé lié aux activités au titre des autres éléments du résultat étendu.

Étant donné que le Conseil comptabilisait auparavant ses dérivés et placements de portefeuille à leur juste valeur marchande, il n'y a eu aucune autre incidence quantitative sur l'état de la situation financière.

Le Conseil a déjà divulgué dans ses états financiers antérieurs les divers risques liés aux instruments financiers. La note 4 afférente aux états financiers PCGR du 31 mars 2011 fournit une information similaire à celle requise par ces nouvelles normes.

Devises étrangères

Le 1^{er} avril 2011, le Conseil a adopté précocement l'article 2601 – « Conversion de devises étrangères » du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. Cette norme révisée établit des directives pour comptabiliser et présenter les opérations libellées en devises étrangères. Les dispositions transitoires des normes stipulent que lorsqu'un organisme public applique ces normes au cours de la période où il adopte les NCSP, ces normes ne peuvent être appliquées rétroactivement. Les montants comparatifs sont présentés conformément aux politiques comptables appliquées par l'organisme public immédiatement avant son adoption des normes comptables pour le secteur public. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence autre que celles mentionnées ci-dessus, sous Instruments financiers.

Présentation des états financiers

Le 1^{er} avril 2011, le Conseil a adopté précocement l'article 1201 – « Présentation des états financiers » du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. Cet article établit des principes et normes d'ordre général visant la divulgation d'information dans les états financiers. Cette

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

norme s'applique aux périodes financières où sont adoptés les articles 2601 – « Conversion de devises étrangères » et 3450 – « Instruments financiers » du *Manuel de comptabilité pour le secteur public*. L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence importante autre que celles mentionnées précédemment dans cette note au cours du trimestre qui a pris fin le 30 juin 2011.

4. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Méthode comptable

Le Conseil se considère comme un AOP. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour le secteur public, tels que promulgués par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Auparavant, les états financiers du Conseil étaient préparés conformément à la partie V du Manuel de l'ICCA (normes comptables en vigueur avant le changement).

La direction a été exemptée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) de l'obligation de présenter de l'information comparative dans ses rapports trimestriels au cours de la première année d'application des NCSP. Cette exemption ne dégage pas entièrement le Conseil de son obligation de présenter de l'information comparative, mais lui permet plutôt de présenter ladite information selon le cadre comptable antérieur.

Le Conseil est d'avis que la meilleure façon de présenter l'information comparative selon le cadre comptable antérieur est de l'inclure dans les notes afférentes aux états financiers. Le Conseil présente cette information en format condensé (voir note 16), sans annotations. Cette information financière doit être lue avec les états financiers vérifiés du Conseil pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2011, préparé conformément aux PCGR.

Les politiques comptables pertinentes du Conseil sont les suivantes :

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur marchande. Le tableau suivant indique les actifs et passifs financiers du Conseil et la façon dont ils sont comptabilisés subséquemment :

Actif ou passif financier	Comptabilisation subséquente
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur
Débiteurs	Coût amorti
Placements de portefeuille	Juste valeur
Dérivés	Juste valeur
Subventions à payer	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

4. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

Équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie correspondent à des placements à court terme hautement liquides qui peuvent être rapidement convertis en des montants connus et dont le risque de variation de la juste valeur est minime. Les équivalents de trésorerie à l'état de la situation financière du Conseil sont composés de parts détenues dans un fonds commun à court terme. Les revenus financiers distribués sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont constatés à titre de revenus financiers nets dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Instruments financiers dérivés

Le Conseil n'applique pas la comptabilité de couverture pour ses instruments financiers dérivés de change. Chaque dérivé est constaté à sa juste valeur dans l'état de la situation financière. Les dérivés avec une valeur positive (négative) sont inscrits comme un élément d'actif (de passif). Depuis le 1^{er} avril 2011, les variations latentes de la juste valeur des dérivés sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation au titre des gains/pertes latents liés aux dérivés ou inscrits au passif au titre des dons grevés d'affectations d'origine externe pour la partie affectée au cours de l'exercice pendant lequel elles surviennent. Une fois réalisés, ces gains et pertes sont constatés dans l'état des résultats.

Placements de portefeuille

Depuis le 1^{er} avril 2011, les variations latentes de la juste valeur des placements de portefeuille sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation ou inscrits au passif au titre des dons grevés d'affectations d'origine externe pour la partie affectée. Une fois réalisés, ces gains et pertes sont constatés dans les revenus financiers nets. Les achats et ventes de placements de portefeuille sont inscrits à la date de transaction. Les frais de gestion sont portés aux dépenses au cours de la période.

Immobilisations

Le matériel et les améliorations locatives sont inscrits au prix coûtant, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, pendant la durée utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

4. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

En vertu des NCSP, les œuvres d'art et les instruments de musique, qui ont une valeur culturelle et historique, ne sont pas constatés à titre d'immobilisations corporelles dans les états financiers, car il est impossible d'estimer raisonnablement les bénéfices futurs liés à de tels actifs. Voir à la note 2 les incidences de la radiation de ces actifs des livres comptables sur le passage aux NCSP.

Avantages sociaux futurs

i) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conditions d'emploi et la convention collective. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. Le passif est fondé sur les meilleures estimations et hypothèses de la direction et il est calculé en fonction des salaires des employés et le nombre d'années de service à la date du rapport. Dans le cas d'employés âgés de 50 ans ou plus, qui ont au moins une année de service, une semaine de salaire est calculée par année de service continu jusqu'à un maximum de 28 semaines. Dans le cas d'employés âgés de moins de 50 ans, qui ont au moins une année de service, une demi-semaine de salaire est calculée par année de service continu jusqu'à un maximum de 26 semaines. Les employés nommés pour une période déterminée, qui ont douze mois consécutifs de service continu, sont admissibles au montant le plus élevé entre deux jours de paie pour chaque année de service continu et cinq jours de paie. Ces indemnités constituent pour le Conseil la seule obligation de cette nature dont le règlement entraînera des paiements futurs.

ii) Prestations de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime ») administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour le Conseil. Ce montant, calculé en fonction d'un multiple des cotisations versées par les employés, pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble des obligations en matière de prestations de retraite du Conseil. Le Conseil n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de pension de retraite de la fonction publique.

Dons grevés d'affectations d'origine externe

Les dons grevés d'affectations d'origine externe sont des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil.

Les revenus grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à titre de revenus dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle les ressources sont utilisées aux fins précisées. Un apport de fonds grevé d'affectations d'origine externe reçu avant que ce critère

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

4. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

ait été satisfait est inscrit au passif jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins précisées.

Réserve provenant des revenus financiers excédentaires

Cette réserve correspond à la somme des revenus financiers excédentaires depuis la fondation du Conseil en 1957. Lorsque les revenus financiers sont supérieurs à ceux prévus au budget au cours de la période, l'excédent peut être viré de l'excédent accumulé à la réserve provenant des revenus financiers excédentaires. Dans les périodes au cours desquelles les revenus financiers sont moindres que ceux prévus au budget, le manque à gagner peut être viré de la réserve provenant des revenus financiers excédentaires à l'excédent accumulé. Ces virements sont approuvés par le conseil d'administration. Ce solde est inclus dans le total de l'excédent accumulé lié aux activités.

Constatation des revenus

i) Crédit parlementaire

Le crédit parlementaire est constaté à titre de produit de l'exercice pour lequel il est approuvé par le Parlement.

Les crédits parlementaires reçus pour des projets précis sont reportés et constatés dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées.

Les crédits parlementaires sont principalement utilisés pour l'exploitation.

ii) Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux sont des transferts d'actifs monétaires d'un gouvernement au Conseil pour lesquels les gouvernements effectuant les transferts :

- (a) ne reçoivent directement ni bien ni service, comme ce serait le cas pour une transaction telle qu'une vente, un achat ou une autre forme d'échange;
- (b) ne s'attendent pas à être remboursés, comme ce serait le cas pour un prêt;
- (c) ne s'attendent à aucun rendement financier, comme ce serait le cas pour un investissement.

Le Conseil constate les transferts gouvernementaux à titre de revenu de l'exercice au cours duquel le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans le cas et dans la mesure où le transfert donne lieu à une obligation correspondant à la définition d'un passif pour le Conseil.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

4. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

Constatation des revenus (suite)

iii) Dons

Le Conseil reçoit des dons de non-proprétaires qui sont grevés d'affectations d'origine externe à des fins particulières spécifiées par les donateurs.

Les dons de non-proprétaires grevés d'affectations d'origine externe, y compris les gains et pertes réels et latents liés aux revenus financiers connexes grevés d'affectations d'origine externe, sont constatés au passif jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins précisées; les dons sont alors constatés à titre de revenus.

Les dons de non-proprétaires non affectés sont constatés à titre d'autres revenus de l'exercice au cours duquel ils ont été reçus ou au cours duquel les fonds ont été engagés en faveur du Conseil, si le montant peut en être raisonnablement estimé et si la réception en est raisonnablement assurée.

iv) Revenus de location de la Banque d'œuvres d'art

Les revenus de location d'œuvres d'art sont constatés dans la période au cours de laquelle les services sont rendus et sont inclus dans les revenus nets de la Banque d'œuvres d'art.

v) Autres revenus

Les autres revenus sont principalement composés de subventions annulées durant l'exercice courant et approuvées dans les exercices antérieurs.

Subventions

Les subventions sont passées en charges dans la période pour laquelle elles ont été approuvées par le conseil d'administration.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période. Depuis le 1^{er} avril 2011, les gains et pertes latents liés au cours de change sont constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Une fois réalisés, les gains et pertes cumulés, constatés auparavant dans l'état des gains et pertes de réévaluation, sont constatés à titre de revenus financiers nets.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

4. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

Contrats de location-exploitation

Le Conseil s'engage dans des contrats de location-exploitation pour ses locaux. Les incitatifs à la location sont enregistrés en réduction de la charge pour locaux selon la méthode linéaire pendant la durée du bail.

Incertitude relative à la mesure

Pour préparer des états financiers conformes aux PCGR du Canada pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges de la période. Les principaux éléments susceptibles de faire l'objet d'estimations sont les passifs liés au personnel, la durée de vie utile estimative des immobilisations et la juste valeur des instruments financiers. Les montants réels pourraient différer des estimations.

5. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Le Conseil investit ses excédents de flux monétaires quotidiens dans un fonds commun à court terme géré par State Street Global Advisors. Tous les instruments détenus dans ces fonds communs ont obtenu une cote de crédit de R1 (faible) ou de A (faible) ou supérieure selon les cotes de crédit établies par une agence de notation des obligations reconnue. À l'exception des instruments garantis par un gouvernement, pas plus de 10 % du portefeuille à court terme est investi auprès d'un seul émetteur. Le solde de ce fonds commun au 30 juin 2011 était de 22 875 000 \$.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

L'utilisation d'instruments financiers dérivés s'est limitée à des contrats de change à terme. Le Conseil utilise actuellement des contrats de change à terme, qui représentent des engagements d'achat ou de vente de devises dont le règlement doit se faire à une date ultérieure précise et à un taux fixe, pour gérer son risque de change. Ces contrats ont normalement une durée d'un mois.

Le Conseil a conclu des contrats de change à terme afin de gérer son risque de change sur la tranche non libellée en dollars canadiens de son portefeuille, à l'exception de la composante marchés émergents, laquelle n'a pas été couverte et représente environ 3 % du portefeuille. La stratégie de couverture permet de couvrir de 30 à 70 % de l'exposition aux devises étrangères pour les actifs désignés. Le Conseil n'applique pas la comptabilité de couverture pour ses dérivés.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

6. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Les montants nominaux des contrats de change à terme servent de référence pour le calcul des paiements et ne représentent pas les montants échangés. Ces montants ne sont pas inscrits à l'état de la situation financière puisqu'ils ne représentent pas leur juste valeur. Au 30 juin 2011, le Conseil détenait les contrats de change à terme suivants :

Devises	Taux de change à terme	Montant nominal¹ (en milliers de \$)	Date de règlement	Juste valeur (en milliers de \$)
Dollar américain	1,036	28 025	2 août 2011	233
Euro	0,715	10 613	2 août 2011	(18)
Livre sterling	0,645	4 964	2 août 2011	20
Yen japonais	83,611	4 164	2 août 2011	22
Autres - actif	2,794	3 725	2 août 2011	33
Autres - passif	5,809	930	2 août 2011	(3)

¹ Tel que précisé dans la stratégie de couverture dynamique du Conseil, le montant nominal représente l'exposition du Conseil à ces devises.

La juste valeur des contrats de change à terme en vigueur représente le gain ou la perte potentiel si leur règlement était effectué. Le gain de change latent de 286 000 \$ sur les contrats de change à terme échus au 30 juin 2011, mais dont le règlement s'est fait seulement après la date de l'état de la situation financière, sont enregistrés sous les débiteurs. Au 30 juin 2011, les revenus financiers nets incluent une perte de change nette des dérivés de 524 000 \$.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA
Notes afférentes aux états financiers
 Pour le trimestre du 30 juin 2011
 (Non vérifiés)

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2011 (en milliers de \$)			
	<u>Prix</u> <u>coûtant</u>	<u>Pertes</u> <u>latentes</u>	<u>Gains</u> <u>latents</u>	<u>Juste</u> <u>valeur</u>
Dotation du Conseil des Arts du Canada et fonds spéciaux				
Fonds communs				
Actions	107 242 \$	- \$	341 \$	107 583 \$
Obligations	73 309	863	-	72 446
Alternatifs	20 017	-	1 456	21 473
Marché monétaire	5 512	-	-	5 512
Immobilier	8 798	-	488	9 286
Infrastructure	7 208	581	-	6 627
	<u>222 086</u>	<u>1 444</u>	<u>2 285</u>	<u>222 927</u>
Fonds Killam				
Fonds communs				
Actions	27 691	-	86	27 777
Obligations	18 605	236	-	18 369
Alternatifs	5 150	-	370	5 520
Marché monétaire	722	-	-	722
Immobilier	2 350	-	132	2 482
Infrastructure	2 243	181	-	2 062
	<u>56 761</u>	<u>417</u>	<u>588</u>	<u>56 932</u>
Total des placements	<u>278 847 \$</u>	<u>1 861 \$</u>	<u>2 873 \$</u>	<u>279 859 \$</u>

Les gains et pertes latents sur les placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché, aux variations de change ou aux premières années de la phase de démarrage dans le cas de certains placements. Au 30 juin 2011, le Conseil juge que la perte de valeur de ces placements n'est pas durable.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (suite)

Le Conseil gère deux portefeuilles distincts, soit la dotation du Conseil des Arts du Canada et autres fonds spéciaux et les fonds Killam. Les fiduciaires Killam ont demandé que leurs dons soient investis séparément. Mis à part les fonds Killam, tous les autres dons grevés d'affectation d'origine externe sont consolidés dans la dotation du Conseil des Arts du Canada et autres fonds spéciaux. Ils représentent 8,24 % de ce portefeuille dont la juste valeur marchande totale est de 18 369 000 \$. La juste valeur totale des fonds d'investissement grevés d'une affectation d'origine externe, y compris les fonds Killam, est de 75 301 000 \$.

Les objectifs à long terme de la dotation du Conseil et autres fonds spéciaux et des fonds Killam consistent à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de la dotation.

Le Conseil investit dans des parts de fonds communs d'actions, d'obligations et de fonds alternatifs, et dans des parts de sociétés en commandite dans quatre fonds de placements immobiliers et un fonds d'infrastructure. Les catégories de placement autorisées ainsi que la composition du portefeuille sont régies par une politique de placement approuvée par le conseil d'administration. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels.

Le Conseil administre son portefeuille selon les indices de référence approuvés par le conseil d'administration en octobre 2010. La composition des catégories d'actif peut varier d'un minimum à un maximum établis en fonction de l'indice de référence.

Catégories d'actif	Valeur marchande actuelle	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions – titres canadiens	5 %	0 %	5 %	7 %
Actions – titres internationaux	44 %	30 %	40 %	50 %
Obligations	32 %	25 %	35 %	40 %
Alternatifs	10 %	5 %	10 %	15 %
Immobilier	4 %	0 %	5 %	7 %
Infrastructure	3 %	0 %	5 %	7 %
Marché monétaire	2 %	0 %	0 %	15 %

Le marché monétaire inclut des fonds communs à court terme utilisés pour financer les engagements futurs du Conseil dans des parts de sociétés en commandite de fonds communs immobiliers et d'infrastructure. Le solde de ces fonds au 30 juin 2011 était de 6 230 000 \$.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

7. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (suite)

Les placements dans les fonds communs d'actions comprennent des parts dans un fonds commun canadien et deux fonds communs globaux. Les titres canadiens sont évalués en regard des rendements de l'indice Standard and Poor's de la Bourse de Toronto. Les titres internationaux sont évalués en regard des rendements de l'indice Morgan Stanley Capital International World Hedge. Les placements dans le fonds commun d'obligations comportent des obligations du gouvernement canadien et de sociétés qui ont une cote de crédit minimum de BBB ou l'équivalent établie par une agence de notation reconnue. Le fonds d'obligations a pour objectif de reproduire les rendements de l'indice obligataire universel DEX.

Les placements dans les fonds communs alternatifs comprennent des parts dans deux fonds alternatifs incluant diverses catégories d'actif sur le marché international. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice des bons du Trésor à 91 jours Scotia Capitaux majoré de 20 %. Les actifs inclus dans les fonds immobiliers sont des immeubles commerciaux au Canada et aux États-Unis. Ces placements sont évalués en regard des rendements de l'indice Investment Property Databank pour les gestionnaires canadiens et le National Council of Real Estate Investment Fiduciaries (NCREIF) pour le gestionnaire américain. Le fonds d'infrastructure comprend un portefeuille de placements diversifiés dans les infrastructures. Ces placements sont évalués en regard de l'indice des prix à la consommation majoré de 4,5 %.

8. DONS GREVÉS D'AFFECTATIONS D'ORIGINE EXTERNE

Les dons grevés d'affectations d'origine externe sont des dotations privées et des dons affectés que reçoit le Conseil. Le capital de la dotation affectée de 38 758 000 \$ doit rester intact. De plus, le Conseil peut virer une partie des revenus de placement réalisés à partir de ces dons au capital de la dotation grevée d'affectations d'origine externe une fois que les besoins opérationnels des fonds affectés ont été satisfaits. Si les revenus de placement ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins opérationnels des fonds affectés, une partie ou la totalité du manque à gagner peut être viré de la réserve provenant de la capitalisation de la dotation grevée d'affectations d'origine externe à l'exploitation.

	2011 (en milliers de \$)
Solde au début de la période	63 917 \$
Pertes latentes attribuables aux placements de portefeuille	(15)
Gains latents attribuables aux dérivés	129
Fonds transférés aux revenus financiers (note 10)	(1 433)
Solde à la fin de la période	62 598 \$

CONSEIL DES ARTS DU CANADA
Notes afférentes aux états financiers
 Pour le trimestre du 30 juin 2011
 (Non vérifiés)

9. EXCÉDENT ACCUMULÉ

	2011 (en milliers de \$)
Réserve provenant des revenus financiers excédentaires	121 445 \$
Excédent accumulé lié aux activités	
Dotation – contribution initiale	50 000
Excédent	
Solde au début de la période	11 957
Déficit pour la période	<u>(28 328)</u>
Solde à la fin de la période	<u>(16 371)</u>
Total de l'excédent accumulé lié aux activités	<u>33 629</u>
Gains de réévaluation cumulés	<u>307</u>
Solde de l'excédent accumulé à la fin de la période	<u>155 381 \$</u>

L'excédent (déficit) accumulé comprend la contribution initiale de 50 millions de dollars du gouvernement du Canada, qui a constitué un transfert gouvernemental (fonds de dotation) lors de la constitution du Conseil en 1957.

10. REVENUS FINANCIERS NETS

	2011 (en milliers de \$)
Gains (pertes) latents sur les placements	- \$
Transfert provenant de dons grevés d'affectations d'origine externe (note 8)	1 433
Pertes nettes sur les dérivés	(524)
Revenus d'intérêts et de dividendes	218
Frais de gestion du portefeuille	<u>(421)</u>
	<u>706 \$</u>

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

11. REVENUS NETS DE LA BANQUE D'OEUVRES D'ART

	2011 (en milliers de \$)
Revenus de location	487 \$
Autres revenus	13
Administration	(552)
Amortissement des autres immobilisations	(6)
	(58) \$

12. COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO

	2011 (en milliers de \$)
Charges de programmes	159 \$
Programme – apports reçus	-
Charges d'administration	305
	464 \$

Les charges de programme représentent principalement les coûts associés aux activités de la Commission dans le cadre de réunions nationales et internationales portant sur l'éducation, la science et la culture. Ces frais sont compensés par les apports reçus de divers organismes partenaires de la Commission dans le cadre de ces activités. Les charges d'administration représentent les coûts directs de la prestation des programmes de la Commission.

13. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS SANS EFFET SUR LA TRÉSORERIE

	2011 (en milliers de \$)
Diminution des débiteurs	746 \$
Augmentation des subventions à payer	49 092
Diminution des créditeurs et charges à payer	(3 223)
Diminution des revenus reportés	(63)
Augmentation des avantages sociaux futurs	62
Diminution des dons grevés d'affectations d'origine externe ⁴	(1 433)
Variation nette	45 181 \$

⁴ La diminution exclut les gains ou pertes latents liés aux variations de la juste valeur marchande des placements de portefeuille et des dérivés, car ils sont inscrits au passif au titre des dons grevés d'affectations d'origine externe (note 8).

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement canadien. Le Conseil conclut des transactions avec des apparentés dans le cours normal de ses activités aux mêmes conditions que celles conclues avec toute personne et société non apparentées, et ces dernières sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les apparentés.

15. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR

Le Conseil est exposé à une variété de risques financiers en raison de ses activités. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (risque de prix, risque de taux d'intérêt et risque de change). L'objectif à long terme de la politique de placement du Conseil consiste à générer des rendements réels à long terme afin de soutenir les coûts liés à l'administration des divers programmes, tout en maintenant le pouvoir d'achat du capital de dotation. Cette politique permet le recours à certains instruments financiers dérivés.

Afin de gérer les risques, le Conseil investit dans un portefeuille diversifié qui est administré par des gestionnaires de placements professionnels. Les placements sont orientés par un « Énoncé de la politique de placement et des objectifs de rendement », qui est approuvé par le conseil d'administration et révisé chaque année. Pour la gestion et le suivi de son portefeuille, le Conseil est assisté d'un comité de placements formé d'experts indépendants possédant une expérience du domaine des placements et des catégories d'actifs dans lesquelles les placements sont effectués. En outre, le Conseil a recours aux services d'un conseiller en placements indépendant ayant pour fonction d'épauler le comité de placements dans ses activités. Au fil de l'évolution des marchés, le comité de placements recommande des ajustements à la composition de l'actif afin de minimiser le risque global du portefeuille.

a) Établissement de la juste valeur

La valeur comptable des espèces, des débiteurs, des subventions à payer, des créiteurs et de certaines charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est calculée à partir de données observables et justifiables du marché, y compris le cours du change au comptant et le cours du change à terme en vigueur à la clôture de la période (voir note 6).

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

15. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR (suite)

La juste valeur des placements est établie comme suit :

Les placements dans le fonds commun sont évalués à la valeur unitaire fournie par les gestionnaires du fonds commun, laquelle correspond à la quote-part du Conseil des actifs nets sous-jacents évalués à leur juste valeur, établie au moyen des cours de clôture du marché.

La juste valeur des placements immobiliers est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations soumises à des vérifications indépendantes, qui sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables. On obtient ces évaluations vérifiées chaque année.

La juste valeur des placements dans les infrastructures est fournie par les gestionnaires de fonds et est établie au moyen d'évaluations vérifiées à l'interne. Ces évaluations sont fondées sur un modèle d'évaluation et des données non observables.

b) Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers qui sont évalués, à la suite de leur constatation initiale, à la juste valeur et regroupés par niveau en fonction du degré auquel on peut observer la juste valeur :

- les évaluations de la juste valeur du niveau 1 sont tirées de prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- les évaluations de la juste valeur du niveau 2 sont tirées de données autres que les prix cotés mentionnés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des dérivés de prix);
- les évaluations de la juste valeur du niveau 3 sont tirées de techniques d'évaluation qui comprennent des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données observables du marché lorsque de telles données existent. Le classement d'un instrument financier est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur à l'état de la situation financière et classés en fonction de la hiérarchie de la juste valeur décrite précédemment :

CONSEIL DES ARTS DU CANADA
Notes afférentes aux états financiers
 Pour le trimestre du 30 juin 2011
 (Non vérifiés)

15. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR (suite)

	Actifs financiers à leur juste valeur, au 30 juin 2011			
	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
	(en milliers de \$)			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 771 \$	-	-	13 771 \$
Dérivés	308	-	-	308
<i>Placements de portefeuille</i>				
<i>Dotation du Conseil des Arts du Canada et fonds spéciaux</i>				
<i>Fonds commun</i>				
Actions	-	107 583	-	107 583
Obligations	-	72 446	-	72 446
Alternatifs	-	-	21 473	21 473
Marché monétaire	-	5 512	-	5 512
Immobilier	-	-	9 286	9 286
Infrastructure	-	-	6 627	6 627
<i>Fonds Killam</i>				
<i>Fonds communs</i>				
Actions	-	27 777	-	27 777
Obligations	-	18 369	-	18 369
Alternatifs	-	-	5 520	5 520
Marché monétaire	-	722	-	722
Immobilier	-	-	2 482	2 482
Infrastructure	-	-	2 062	2 062
Total	14 079 \$	232 409 \$	47 450 \$	293 938 \$

	Passifs financiers à leur juste valeur, au 30 juin 2011			
	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
	(en milliers de \$)			
Dérivés	21 \$	-	-	21 \$
Total	21 \$	- \$	- \$	21 \$

Au cours de la période, il n'y a eu aucun transfert important de montants entre les niveaux 1 et 2.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Pour le trimestre du 30 juin 2011

(Non vérifiés)

15. RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement des changements relatifs à la juste valeur des instruments financiers classés au niveau 3 au cours de l'exercice financier :

	Fonds alternatifs	Fonds immobiliers	Fonds d'infrastructure	Total
	(en milliers de \$)			
<i>Dotation du Conseil des Arts du Canada et fonds spéciaux</i>				
Solde d'ouverture	21 589 \$	8 049 \$	6 694 \$	36 332 \$
Gains et pertes latents constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation	(107)	191	(61)	23
Gains et pertes latents constatés dans les dons grevés d'affectations d'origine externe	(9)	17	(6)	2
Achats	-	1 029	-	1 029
Règlements	-	-	-	-
Baisse de valeur	-	-	-	-
Solde de fermeture	21 473 \$	9 286 \$	6 627 \$	37 386 \$
<i>Fonds Killam</i>				
Solde d'ouverture	5 550 \$	2 154 \$	2 082 \$	9 786 \$
Gains et pertes latents constatés dans l'état des gains et pertes de réévaluation	(30)	57	(20)	7
Achats	-	271	-	271
Règlements	-	-	-	-
Baisse de valeur	-	-	-	-
Solde de fermeture	5 520 \$	2 482 \$	2 062 \$	10 064 \$

CONSEIL DES ARTS DU CANADA
Notes afférentes aux états financiers
 Pour le trimestre du 30 juin 2011
 (Non vérifiés)

16. INFORMATION COMPARATIVE

La direction a été exemptée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) de l'obligation de présenter de l'information comparative dans ses rapports trimestriels au cours de la première année d'application des NCSP. Cette exemption ne dégage pas entièrement le Conseil de son obligation de présenter de l'information comparative, mais lui permet plutôt de présenter ladite information selon les PCGR antérieurs. L'information comparative est présentée ci-dessous en format condensé :

	<u>2011</u>
Bilan au 31 mars	
(en milliers de \$)	
Actif à court terme	3 307 \$
Placements de portefeuille	279 232
Autres actifs	23 496
Total de l'actif	<u>306 035</u>
Total du passif	37 987
Total de l'avoir	<u>268 048</u>
Total du passif et de l'avoir	<u>306 035 \$</u>
État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars	
(en milliers de \$)	
	<u>2011</u>
Crédit parlementaire	181 277 \$
Revenus financiers nets	(36 942)
Autres revenus	<u>1 979</u>
Total des revenus	<u>146 314</u>
Programmes	174 433
Autres	<u>18 405</u>
Total des charges	<u>192 838</u>
Résultats nets pour l'exercice	<u>(46 524) \$</u>

CONSEIL DES ARTS DU CANADA
Notes afférentes aux états financiers
 Pour le trimestre du 30 juin 2011
 (Non vérifiés)

16. INFORMATION COMPARATIVE (suite)

	<u>2011</u>
Capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de \$)	
Surplus d'apports	50 000 \$
Bénéfices non répartis	11 423
Cumul des autres éléments du résultat étendu	64 451
Réserve provenant des revenus financiers excédentaires	121 445
Réserve pour l'investissement dans des œuvres d'art et des instruments de musique	<u>20 729</u>
Total des capitaux propres	<u>268 048 \$</u>

	<u>2011</u>
État du résultat étendu pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de \$)	
Résultats nets de l'exercice	(46 524) \$
Actifs financiers disponibles à la vente	51 500
Apports affectés provenant de non-propriétaires	<u>1 650</u>
Résultat étendu de l'exercice	<u>6 626 \$</u>

	<u>2011</u>
État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars (en milliers de \$)	
Activités d'exploitation	2 932 \$
Activités d'investissement	<u>(6 192)</u>
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 260)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>1 026</u>
(Découvert bancaire) trésorerie nette à la fin de l'exercice	<u>(2 234) \$</u>